

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 FOYERS EDUCATIFS MIXTES

# SOMMAIRE

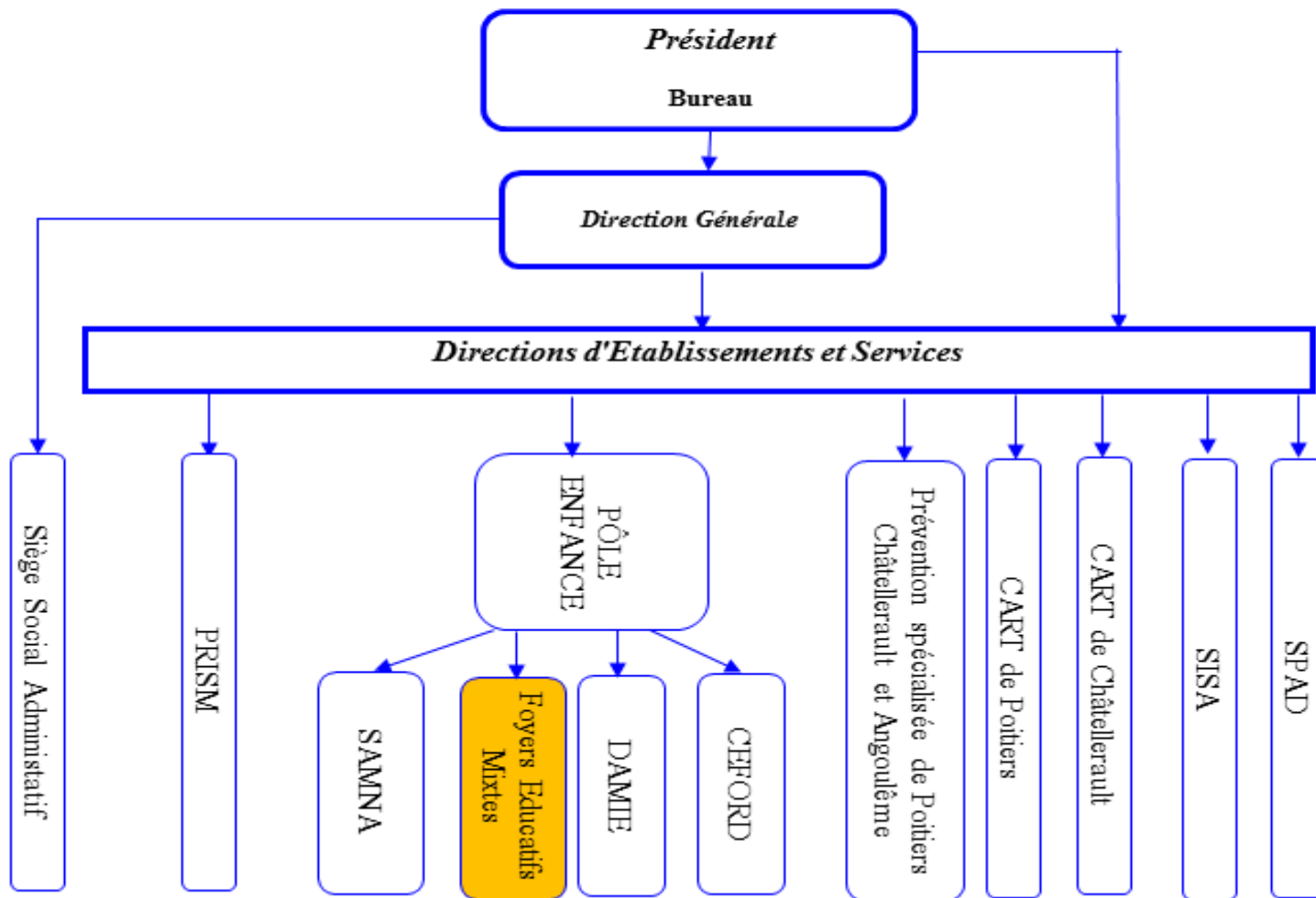
LE CADRE D'INTERVENTION	3 à 6
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	7 à 11
L'ACTIVITE DE L'ANNÉE	12 à 28
LES PERSPECTIVES	29



# LE CADRE D'INTERVENTION

3

## Organigramme de l'ADSEA



# LE PÔLE ENFANCE,

## PLUS EN DÉTAILS....



### FOYERS EDUCATIFS MIXTES

- Regroupent 3 foyers d'accueil sur Châtellerault &
- Un service d'accompagnement pour jeunes sur Châtellerault et Poitiers en hébergements diversifiés

### CEFORD

- Centre **E**ducatif de **F**ormation **D**épartemental situé à Naintré

### DAMIE

- Dispositif d'**A**ccueil de **M**ineurs **I**solés **E**trangers
- Logements répartis sur Poitiers, alentours, et Châtellerault

### SAMNA

- Service d'**A**ccueil pour **M**ineurs **N**on **A**ccompagnés
- Logements répartis sur toute la Vienne

SUR TOUTES CES STRUCTURES, NOUS ACCUEILLONS DES JEUNES CONFIEÉS AU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DANS LE CADRE DE MESURES JUDICIAIRES ( ASSISTANCE ÉDUCATIVE, TUTELLE D'ÉTAT,...) OU DANS LE CADRE DE MESURES ADMINISTRATIVES (CONTRAT JEUNE MAJEUR, ACCUEIL ADMINISTRATIF...). ILS PEUVENT AUSSI NOUS ÊTRE CONFIES PAR LE BIAIS DU CADRE PÉNAL.



- Foyer PAINLEVÉ
  - 12/15 ans,
  - 6 places,
  - Structure accueil type familial,
  - 24h/24h

- Foyer MERMOZ
  - 14,5/17 ans,
  - 11 places,
  - Notion d'autonomie
  - Projets scolaires
  - 24h/24h

- Foyer LECLERC/REIBEL
  - 16/18 ans,
  - Leclerc 7 places et Reibel 3 places
  - Accueil moins contenant mais plus responsabilisant, accompagnement éducatif vers l'autonomie
  - 24h/24h

## FOYERS ÉDUCATIFS MIXTES

(48 PLACES)

- Service APMN
  - 16/21 ans,
  - 24 places,
  - Accompagnement à partir d'hébergements diversifiés,

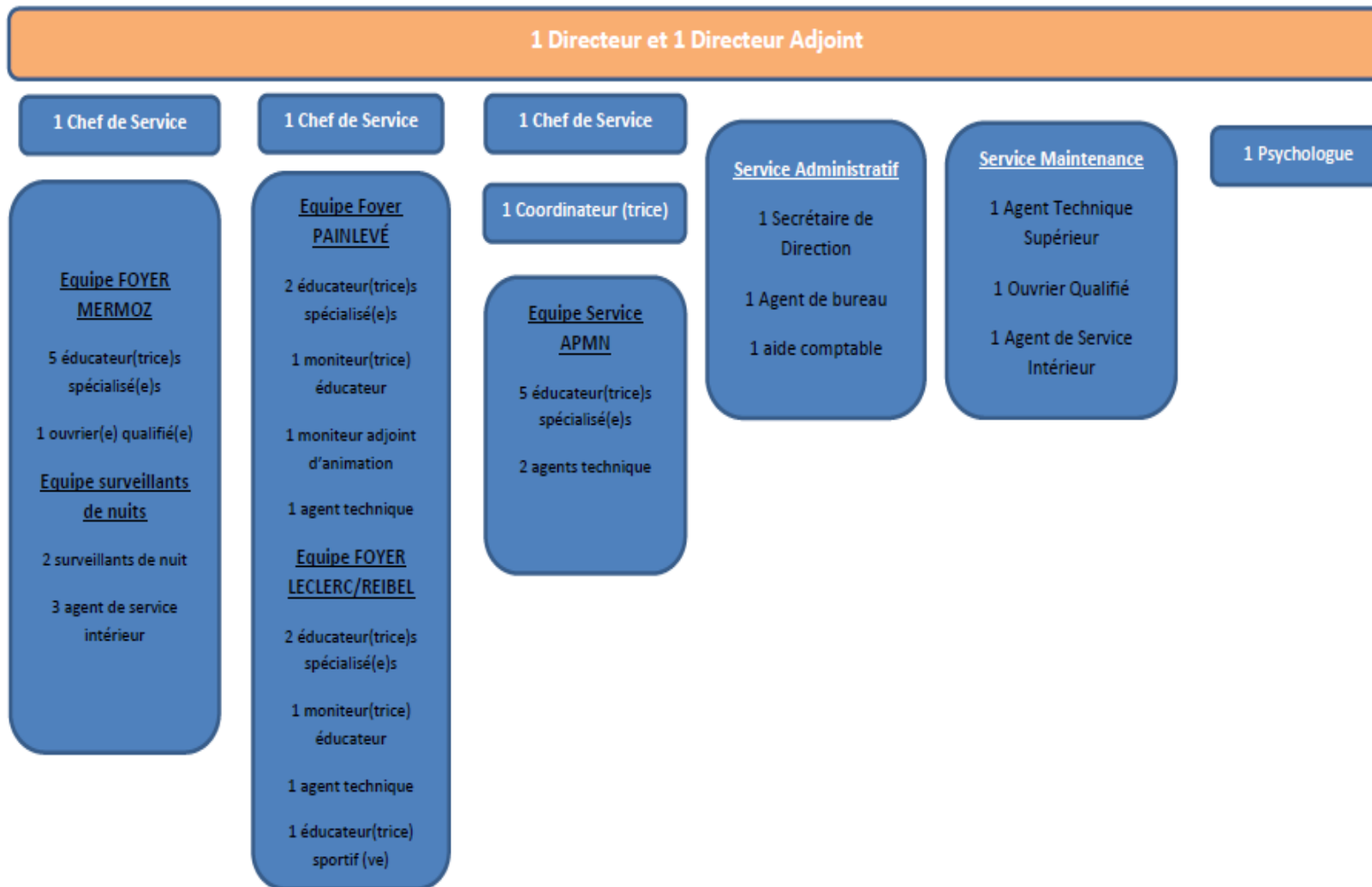
Articles L221.2, 221.4 et 221.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Aide Sociale à l'Enfance
Ordonnance du 23/12/1958 relative à l'assistance éducative <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ articles 375 à 375-8 et suivants du Code Civil, Articles 1181 et suivants du nouveau code de Procédure Civile, ordonnance du 2 février 1945</li> <li>▶ décret n°75-96 du 18 février 1975</li> </ul>	Enfance délinquante  Jeunes majeurs et mineurs émancipés
Loi du 2 janvier 2002	Rénovant l'action sociale et médico sociale
Loi de mars 2007	Relative à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.



# LES MOYENS MIS EN OEUVRE

7

# Organigramme Foyers Educatifs Mixtes





## ○ BUDGET ET RESULTATS EXERCICES 2017

### Explicatifs des résultats du compte administratif 2017 : Synthèse

#### ○ FEM Foyers :

○ Charges autorisées :	1 613 802,00 €
○ Charges brutes réalisées :	1 619 343,25 €
○ Produits réalisés :	1 729 177,19 €
○ Résultat comptable :	109 833,94 €
○ Reprise résultat n-2 :	2 152,00 €
○ Neutralisation congés payés :	- 3 525,01 €
○ Provisions indemnités retraite :	5 974,15 €
○ Résultat exercice :	114 435,08 €

	Alloué	Réalisé	Ecart
Charges GR1	133 907,00	146 599,94	12 692,94
Charges GR2	1 226 213,00	1 204 901,71	-21 311,29
Charges GR3	253 682,00	267 841,60	14 159,60
<b>Total CHARGES</b>	<b>1 613 802,00</b>	<b>1 619 343,25</b>	<b>5 541,25</b>
Activité GR1	1 590 117,00	1 656 982,42	66 865,42
Recettes GR2	13 973,00	64 235,90	50 262,90
Recettes GR3	7 560,00	7 958,87	398,87
<b>Total PRODUITS</b>	<b>1 611 650,00</b>	<b>1 729 177,19</b>	<b>117 527,19</b>

#### Analyse globale :

Le résultat de l'activité fait apparaître un excédent de 66 865,42 € (+ 355 journées), au regard des journées à réaliser sur cet exercice. Ce résultat s'explique par la suractivité constatée.

#### Éléments remarquables aux explicatifs :

##### Dépenses afférentes au personnel : (Groupe II)

Le total des crédits alloués à ce titre représente 1 226 213,00 €.

La dépense réelle constatée est de 1 204 901,71 €, soit une économie de 21 311,29 €.

Ce résultat est à rapprocher des recettes en atténuation sur ce même groupe qui représentent 64 235,90 €.

Au global, le résultat sur ce groupe est une économie de 71 659,87 €, dont 24 090 € au titre du CITS. L'économie de ce même CITS sur ce groupe est à rapprocher du dépassement constaté sur le groupe III, sur le compte 681520 (Dotation provisions sur salaires), pour la somme de 24 090 €.

A noter que le gel de l'enveloppe « réorganisation » permet une économie de 29 659,86 €.

#### **Conclusion**

Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître un excédent de 109 833,94 €. Après la reprise de résultat N-2 (2 152,00 €), la neutralisation des dépenses pour congés payés (- 3 525,01 €), et de la provision pour indemnité de départ en retraite calculée (5 974,15 €), le compte administratif 2017 présente un résultat excédentaire de 114 435,08 €.

#### **Affectation du résultat**

Nous sollicitons que le résultat du compte administratif 2017 (114 435,08 €) soit affecté pour 84 435,08 € en provisions pour investissements (accessibilité foyers et bureaux) et pour 30 000 € pour le projet réorganisation des structures.

**FEM APMN**

Charges autorisées :	780 077,00 €
Charges brutes réalisées :	801 981,74 €
Produits réalisés :	860 499,90 €
Résultat comptable :	58 518,16 €
Reprise de résultat N-2	1 584,02 €
Neutralisation congés payés :	- 1 675,40 €
Provisions indemnités retraite :	11 276,00 €
Résultat exercice :	69 702,78 €

	Alloué	Réalisé	Ecart
<b>Charges GR1</b>	54 836,00	81 378,04	26 542,04
<b>Charges GR2</b>	567 422,00	499 241,06	-68 180,94
<b>Charges GR3</b>	157 819,00	221 362,64	63 543,64
<b>Total CHARGES</b>	780 077,00	801 981,74	21 904,74
<b>Activité GR1</b>	755 506,00	825 779,28	70 273,28
<b>Recettes GR2</b>	2 504,00	15 416,70	12 912,70
<b>Recettes GR3</b>	20 483,00	19 303,92	-1 179,08
<b>Total PRODUITS</b>	778 493,00	860 499,90	82 006,90

**Analyse globale :**

**Le résultat de l'activité fait apparaître un excédent de 70 273,28 €, (+ 285 journées), au regard des journées à réaliser sur cet exercice.**

En préambule aux explicatifs de ce compte administratif 2017 pour l'APMN, il convient de souligner la modification substantielle du projet de ce service, pour répondre aux besoins du Conseil Départemental concernant l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

D'une capacité initiale de 21 places, le service s'est adapté à la demande du Département, en réduisant cette capacité à 15 places APMN « classiques », et en créant 9 places pour les MNA. Cette évolution s'est faite à moyens constants, sur la base de deux prix de journée différenciés.

Le constat est fait, au regard de cette modification du projet, d'une suractivité sur l'exercice 2017 (et donc de recettes excédentaires), mais aussi de dépassements de charges liés à cette même suractivité.

En effet, afin de passer du projet initial au projet actuel, une période de quelques mois a été nécessaire durant laquelle les MNA ont été accueillis dans de nouveaux appartements partagés, avec en parallèle des sorties de jeunes sur les places APMN « classiques », qui ont été réalisées au gré des fins de prise en charge.

Ces charges ponctuelles (location et aménagement d'appartements en surnuméraire, accompagnement des MNA par des salariés dédiés...), expliquent les résultats de certains comptes, et plus largement celui du compte administratif 2017.

A noter enfin que certains comptes se trouvent en dépassement constant, mais restent dans la moyenne des trois dernières années.

**Eléments remarquables aux explicatifs :**
**Dépenses afférentes au personnel : (Groupe II)**

Le total des crédits alloués à ce titre représente **567 422,00 €**.

La dépense réelle constatée est de **499 241,06 €**, soit **une économie de 68 180,94 €**.

L'excédent sur ce groupe est dû au maintien de l'enveloppe dans le cadre du projet de réorganisation (**47 530,08 €**), ainsi qu'aux recettes en atténuation.

**Conclusion**

Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître **un excédent de 58 518,16 €**. Après la reprise de résultat N-2 (1 584,00 €), la neutralisation des dépenses pour congés payés (- 1 675,40 €), et de la provision pour indemnité de départ en retraite calculée (**11 276,00 €**), **le compte administratif 2016 présente un résultat excédentaire de 69 702,78 €**.

**Affectation du résultat**

Nous sollicitons que le résultat du compte administratif 2017 (**69 702,76 €**) soit affecté pour 48 000 € en enveloppe « réorganisation », et le solde soit 21 702,78 €, en réserve de compensation des déficits.



# ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2017

12

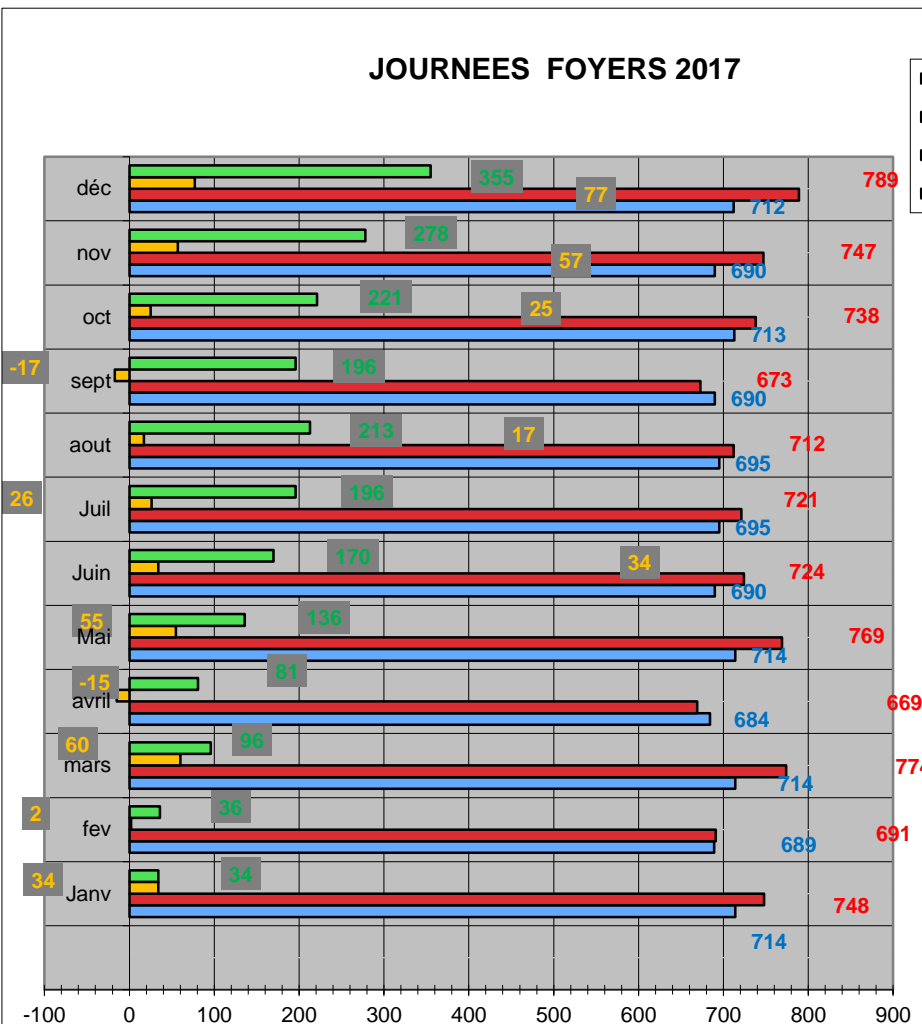
# FAITS SAILLANTS 2017

- **LA FORMATION DES SALARIÉ(E)S**
- ▶ « **Master 2 encadrement-pilotage** », 2016-2017, Université de CERGY : le directeur adjoint.
- ▶ « **Analyse de la pratique** : *Un groupe d'analyse des pratiques permet aux intervenants de l'éducation spécialisée d'évoquer des expériences professionnelles diverses, de confronter des observations, des questionnements et des hypothèses, visant à perfectionner les outils techniques et pratiques* » : de septembre à décembre, animée par Mme RÂTEL, psychologue clinicienne, 25 participants (4 groupes).
- ▶ « **Aux risques de la rencontre, accompagnement socio-éducatif contexte interculturel** : *comment passer de la rencontre à la relation et comment passer de la relation à la relation éducative ?* » : animée par M. THERS, Docteur en psychologie interculturelle, 6 participants.
- 
- **POURSUITE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE 2 AVEC PROJET D'ÉVOLUTION DES STRUCTURES**
- Le Pôle Enfance ADSEA 86 doit pouvoir s'adapter et être force de proposition dans le cadre de sa mission. Il est fondamental à partir de constats internes et d'attentes exprimées par les autorités compétentes de faire évoluer les Foyers Educatifs Mixtes de Châtelleraut.
- Depuis 2015, l'établissement est engagé dans un projet de réorganisation des accueils foyers, notamment en regroupant l'activité. De trois foyers actuels, l'équipement d'accueil sera réduit à deux structures. Le foyer Mermoz servira de base à la structure 1, avec 12 jeunes de 12 à 17 ans. Une seconde structure sera construite par le bailleur social Habitat de la Vienne, pour une utilisation unique en location par les FEM ; 15 jeunes de 16 à 21 ans seront accueillis dans ce nouveau foyer.
- En 2016, la convention entre Habitat de la Vienne et l'ADSEA a été signée, un terrain rue des tourterelles à Châtelleraut a été vendu par la ville au bailleur. Les plans ont été validés et le permis de construire a été déposé en 2017.
- La procédure d'appel d'offres pour les entreprises a été lancée, les travaux devraient débuter à l'automne 2018.
- La livraison des bâtiments est prévue fin 2019.
- Parallèlement, une réorganisation des équipes et du fonctionnement des structures est prévue, dans le cadre de ce projet global. Elle prendra en compte plus particulièrement les besoins du Département de la Vienne concernant l'accueil des « jeunes à difficultés multiples ». Sans faire de l'établissement la structure de référence pour ce type d'accueil, les FEM s'inscrivent dans les attendus de notre autorité de placement, en repensant le projet d'établissement. Un groupe de travail pluri-professionnel spécifique a été créé au sein des FEM, afin d'élaborer un projet en cohérence avec les besoins.

- **MOUVEMENTS DES CADRES DU PÔLE ENFANCE :**
- Suite à la création en septembre 2017 du Service d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés (SAMNA), au sein du Pôle Enfance, Un Chef de service des FEM (Benoit DUPONT) a été recruté sur ce nouveau service. La procédure de recrutement sur le poste vacant aux FEM a donné la composition d'une nouvelle équipe de cadres sur les foyers, à savoir : Mme BELAOUCHET Chef de service des foyers PAINLEVE et LERCLERC/REIBEL ; M. THURIEAU Chef de service du foyer MERMOZ et de l'équipe des surveillants de nuit.
  
- **TRANSFORMATION DE PLACES APMN AU PROFIT DE PLACES D'ACCUEIL DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS :**
- A la demande du Conseil Départemental, la Direction a transformé, à moyens constants, 6 places d'accueil APMN en 9 places d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés. Ces places ont nécessité une refonte du projet de service (en cours d'élaboration), ainsi qu'une modification des modalités d'accompagnement. A ce jour, toutes les places créées sont pourvues, car elles répondent à un besoin important au regard du contexte.
  
- **RÉORGANISATION DU PÔLE ADMINISTRATIF DES FEM :**
- L'élargissement à 4 établissements au sein du Pôle Enfance (FEM, CEFORD, DAMIE et SAMNA) a conduit la Direction à doter les établissements de secrétariat de Direction, afin de garantir, en collaboration avec les Chefs de service, une continuité du service administratif, incluant autonomie et responsabilité. Les FEM, conformément à ce qui a été sollicité et accordé dans le cadre du budget prévisionnel, ont mis en œuvre ce projet de réorganisation du Pôle administratif, avec l'arrivée de Mme MARTINEAU sur le poste de secrétaire de Direction.
  
- **LOGICIEL « DOSSIER DE L'USAGER » :**
- En terme de qualité, de confidentialité du suivi des dossiers des jeunes, il a été mis en place un nouveau logiciel « SIL'AGE » qui permet d'accéder et de renseigner les données concernant les jeunes et leur famille. Ce logiciel s'inscrit dans une démarche associative transversale aux établissements.
  
- ***Pour conclure sur ces faits saillants de l'actualité 2017 des FEM, on observe que les perspectives annoncées en 2016 ont été mises en œuvre, ce qui prouve la cohérence et la stratégie de la Direction, tant dans la tenue des objectifs que dans la réponse aux besoins du territoire.***

# LES FOYERS

## JOURNEES FOYERS 2017



24 jeunes entrés

49 jeunes accueillis  
19 filles  
30 garçons

23 jeunes sortis

Durée moyenne de placement : 9 mois

# LE FOYER PAINLEVÉ



ADSEA 86

- **Une équipe dynamique et en évolution** : Monsieur THURIEAU a été recruté en tant que Chef de service au sein des FEM et a quitté l'équipe éducative pour rejoindre l'équipe de direction ; il a été remplacé par Mme LHOMME, éducatrice spécialisée, sur le foyer Leclerc, qui a demandé une mobilité interne. Le reste de l'équipe n'a pas changé et chacun contribue aujourd'hui au bon fonctionnement de la structure.
- **L'accompagnement vers le retour en famille est toujours la priorité quand cela est possible ; le foyer Painlevé accueille la tranche d'âge des 12-15 ans, au sein d'une structure de type maison de ville avec une capacité de 6 places.**
- **Sur l'année 2017, nous avons pu remarquer que certains jeunes de 16 ans pouvaient, en fonction de certains critères, rester un peu plus longtemps sur le foyer Painlevé, du fait de leurs difficultés ( manque de maturité, manque d'autonomie, freins liés à une déficience..) : cette particularité. Sur 2017, la tranche d'âge a été légèrement plus élevée (15 ans en moyenne, avec 2 jeunes/6 ayant 16 ans ) ; le travail autour de l'autonomie a été plus que nécessaire et une réflexion autour de l'adaptation des règles de vie a été faite afin de mieux répondre aux besoin du groupe.**
- **Sur l'année 2017, les accueils ont permis de maintenir une activité constante à 5 -6 places :**
- un accueil d'urgence début juillet sur le foyer Mermoz avec réorientation du jeune vers le foyer Painlevé en septembre, le projet lui correspondant mieux,
- deux accueils qui ont été reconduits en juillet,
- un accueil complexe, de type à difficultés multiples, avec réorientation en juillet vers famille d'accueil,
- un accueil d'un jeune placé en PEAD, en lien avec l'ancienne équipe du lieu de vie et l'ASE, afin de prendre le relais dès l'été et poursuivre l'accompagnement dans de bonnes conditions,
- un accueil en placement type séquentiel qui a évolué vers un placement plus souple (à partir d'un autre lieu ressource),
- un accueil (depuis 2016) qui s'est terminé par une fin de prise en charge suite à de multiples passages à l'acte du jeune à l'extérieur (vols, cambriolages..) et surtout suite à une très longue période de fugue. Le jeune a été interpellé peu de temps après et incarcéré.



# LE FOYER PAINLEVÉ



## ○ Activité des jeunes : la scolarité au cœur de l'accompagnement éducatif :

- Les jeunes accueillis sur le foyer Painlevé sont tous en obligation scolaire, en lien avec la tranche d'âge, mais souvent, cet aspect de leur projet reste très problématique et nous le constatons dès l'admission : le travail d'accompagnement doit prendre en compte toutes les difficultés et la scolarité en est une. L'équipe doit tenter de trouver des solutions, des leviers, avec les jeunes, les familles et les partenaires afin d'aller vers un projet adapté.
- De janvier à juin 2017 : nous avons trois jeunes scolarisés dans les trois collèges de secteur : un en 4<sup>ème</sup> générale au collège Jean Macé, un en 3<sup>ème</sup> au collège Descartes et une en classe relais/4<sup>ème</sup> au collège Georges Sand, un jeune en IME avec orientation IMPRO, un jeune en 3<sup>ème</sup> MFR.
- DE juin à décembre : nous avons un jeune scolarisé en 3<sup>ème</sup> au collège Jean Macé, un jeune en apprentissage cuisine à la Maison D'Alice, une jeune à scolarisé en classe relais, un jeune en 3<sup>ème</sup> au collège de Ménigoute, un jeune qui cherchait un pré apprentissage.

## ○ Le Partenariat et réseau : du lien avec le territoire châtelleraudais :

- Nous nous attachons à faire vivre ce qui existe autour du foyer et à inscrire les jeunes accueillis vers les services de proximité afin de favoriser leur autonomie et les mener à aller vers l'extérieur.
- Certains jeunes sont donc inscrits en priorité :
- Sur le collège de secteur du foyer, le collège George Sand, avec lequel nous nous attachons à conserver une communication régulière et constructive.
- Les deux autres collèges publics lorsqu'il n'y a plus de place sur le niveau requis : René Descartes et Jean Macé
- La classe Relais, qui se trouve sur le collège Georges Sand : nous travaillons de concert avec l'équipe de la classe relais, associons les parents à toutes les rencontres et faisons des synthèses régulières ; nous recevons un bilan quotidien par mail pour chaque jeune.
- En fonction des situations, nous pouvons également élargir le travail en réseau vers le secteur du domicile des jeunes, notamment pour les jeunes en placement à partir du domicile et en séquentiel : nous orientons et accompagnons les familles lorsque cela est nécessaire avec l'objectif d'élargir leur réseau et d'aller toujours vers des appuis de proximité.

# LE FOYER MERMOZ



## Une stabilité de l'équipe éducative

Cela fait plusieurs années que la composition de l'équipe de Mermoz change peu : cela apporte une vraie cohérence et une réflexion de fonds sur les fonctionnements est possible.

L'arrivée d'un nouveau chef de service à l'automne 2017 est venue bousculer cette stabilité. Cependant, le fait qu'il soit issu de l'équipe éducative d'un autre foyer (Painlevé) et salarié des FEM depuis de nombreuses années a garanti une continuité au sein de l'équipe du foyer Mermoz. Mme BELAOUCHET prenant en charge les foyers Painlevé et Leclerc/Reibel ainsi que l'équipe des maitresses de maison.

Mme MAS, maitresse de maison, arrivée début 2017 est installée et occupe pleinement son poste.

Fait notable, le nombre important d'éducateurs intervenant sur des temps partiels (3 sur 5 dont un congé parental à mi temps et élu du personnel, deux élus des instances représentatives avec des heures de délégation). Ces personnels ont été systématiquement remplacés par des personnes diplômées que nous tenons à remercier pour leur investissement mais cela oblige l'équipe « permanente » a adapté son fonctionnement et a apportée la plus grande vigilance dans la prise de relais des accompagnements éducatifs.

Au cours de l'année 2017, nous avons également accueilli deux stagiaires (deuxième et troisième année) en formation d'éducateur spécialisé à l'IRTS Poitou-Charentes et un Contrat civique avec accompagnement scolaire d'une jeune.

## Actions de formation, mouvement du personnel :

- La maitresse de maison arrivée en poste au tout début de l'année 2017 qui a dû reportée sa formation « Maitre et maitresse de maison » au printemps 2018 auprès de l'IRTS Poitou Charentes.
- Les séances mensuelles d'analyse des pratiques mises en œuvre depuis septembre 2016 ont continué sur l'année 2017.
- Mise en place d'un logiciel de gestion du dossier des usagers « Sil'age » avec formation des salariés à son utilisation.

# LE FOYER MERMOZ

## ○ LES ACCUEILS , ACTIVITÉ CONSTANTE ET DIVERSITÉ

- L'activité de l'année 2017 a été dense et constante : les accueils n'ont pas réellement connus de creux, que ce soit au niveau des admissions classiques que des accueils d'urgence et la capacité est restée à taux plein sur toute l'année (11 places).

## ○ ACTIVITE DES JEUNES : une diversité dans les projets

- Les jeunes accueillis sur le foyer Mermoz ne sont plus, dans leur majorité, en obligation scolaire : de ce fait, il y a autant de projet d'insertion à travailler que de profils de jeunes accueillis.
- L'équipe éducative s'attache à travailler tous les projets en lien avec les attentes des jeunes, en tenant compte de leur rapport à la scolarité/ l'insertion et du modèle familial.
- Sur l'année 2017, les jeunes ont pu être orientés comme suit :
  - 3 jeunes au PAQI, dispositif créé pour les jeunes n'étant plus en obligation scolaire,
  - 5 jeunes en suivi Mission Locale de CHATELLERAULT ou POITIERS,
  - 4 jeunes au CEFORD,
  - 1 jeune en apprentissage boulangerie pâtisserie,
  - 2 jeunes en apprentissage cuisine,
  - 2 jeunes en lycée professionnel.

## LES FAITS SAILLANTS :

La rénovation/peinture d'une salle d'activité avec trois jeunes du foyer encadré par une éducatrice et un homme du service maintenance avec inauguration prévue en 2018.

Un épisode de violences physiques portées sur des membres de l'équipe (un surveillant de nuit et une éducatrice spécialisée) qui a donné lieu à une procédure DYS et obligé à un éloignement du jeune du foyer. Le jeune a dans un premier temps été accueilli en hôtel puis dans un appartement loué par le service. Parallèlement, un travail avec les services de l'ASE a été entamé afin d'envisager une réorientation rapide. Un salarié est depuis en arrêt longue durée.





# LE FOYER LECLERC/REIBEL



- *► Une activité homogène sur l'année*
- En 2017, le service a maintenu un taux d'occupation au plus proche du maximum réalisable tout en gardant comme principe essentiel la cohérence du parcours des jeunes aussi bien dans le cadre des accueils effectifs ou des demandes d'admission.
- La spécificité du foyer, axée sur un fonctionnement en semi-autonomie pour des jeunes proches de la majorité, nécessite la mise en œuvre d'une synergie, permettant un accompagnement des plus ajusté aux profils des bénéficiaires, afin de faciliter la transition à l'approche de la majorité.
- Le passage à l'âge adulte constitue effectivement davantage une période transitoire, qu'un moment précisément identifié dans le temps. Cette période est d'une durée différente selon le parcours et la personnalité de chaque individu. Elle reste en revanche toujours un temps de développement pendant lequel le jeune demeure une personne fragile qui fait l'expérience de l'autonomie et peut dans ce cadre avoir besoin de soutien.
- C'est avec ce préalable que l'équipe éducative (pluridisciplinaire) s'emploie à accompagner les adolescent(e)s que cela soit dans le cadre d'une projection sur retour ou maintien en famille, de démarches liées à la prise d'autonomie (recherche d'appartement) ou d'orientation sur des dispositifs de droit commun ou service plus adapté (tel l'APMN) avec la possibilité selon la situation d'un contrat jeune majeur.
- *► Une équipe qui se renouvelle partiellement :*
- En aout 2017, le Chef de service Monsieur DUPONT est nommé sur les mêmes fonctions au sein du nouveau service SAMNA86 et est remplacé par sa collègue Mme BELAOUCHET en septembre, elle-même remplacée sur ses fonctions de Chef de service du foyer Mermoz par Monsieur THURIEAU.
- Sur la même année, en septembre :
- Mme LHOMME, éducatrice spécialisée, intègre l'équipe du foyer Painlevé et est remplacée par Mme PAGEAU, éducatrice spécialisée en remplacement aux FEM depuis 2014.
- Mme MOINEAU, éducatrice spécialisée, part en congé maternité de juillet à décembre et sera remplacée par Mme ADOU.

# LE FOYER LECLERC REIBEL



- ▶ Les maitresses de maison
- Une réunion d'équipe mensuelle permet de mieux coordonner les interventions et mieux cibler les besoins ; cela permet également un temps d'échanges autour de leur champ d'intervention, mais surtout de continuer les réflexions autour de l'utilisation de produits d'entretien professionnels écolabel.
- Des objectifs ont été définis afin d'envisager l'achats de produits issus de circuits courts, en collaboration avec un établissement sur CHATELLERAULT : l'idée est de montrer aux jeunes qu'il est possible de consommer avec ce qui existe en proximité, en fonction des saisons, et de bien utiliser ce qu'il y a autour de nous.

# L'ANIMATION

## ► *L'animation*

**« L'animation c'est l'art de susciter une conscience de groupe chez chacun des participants dans la poursuite d'un objectif commun. »** (Lamoureux, H., Mayer, R., Panet-Raymond, J. (1984). L'intervention communautaire. Éditions Saint-Martin, Montréal.)

Le personnel des FEM contribue ou participe à l'Animation en fonction du poste qu'il occupe au sein de l'Établissement (Educateurs, maitresse de maison, surveillants de nuit, chefs de service, psychologue...), ainsi qu'en fonction de ses connaissances personnelles en la matière (s'il est musicien...).

L'animation aux FEM appartient et est ouverte à tous les personnels.

Dans le cadre de leurs missions, ils participent à l'accompagnement individualisé des jeunes en direction d'inscription en club sportif et se coordonnent pour planifier mensuellement différentes activités sportives qu'elles soient individuelles ou collectives : Football en extérieur ou en salle, tennis, course à pieds, initiation à la musculation, natation (passation du brevet des 25m et teste anti-panique\*), sortie VTT....

Certaines activités sont également proposées aux jeunes à partir des foyers, de manière transversale :

► L'intervention « Slam » de l'artiste « LOMÉ » en janvier a été proposée aux jeunes des 3 foyers et a pu se dérouler sur plusieurs séances. Les jeunes ont bien investi le travail et on pu créer leurs textes, les mettre en musique et les enregistrer sur un CD ; chaque jeune a reçu un CD.



*Il est à noter que « LOMÉ » nous a renvoyé avoir pris beaucoup de plaisir à travailler avec les jeunes, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes et ont été respectueux du travail des autres.*

# L'ANIMATION

- ▶ Une soirée inter foyer en juin : soirée barbecue,
- ▶ Une soirée Jazz'ellerault : comme chaque année, nous accueillons un groupe via le CE et invitons les jeunes, leurs familles, les voisins et des partenaires,
- ▶ Des chantiers de réparations liées aux dégradations faites par les jeunes eux-mêmes et encadrées par un professionnel du service maintenance (murs dégradés, trous dans les cloisons, meubles à réparer dans leurs chambres etc...

## ○ TRANSFERTS :

- 21 au 22 février camp ski, au lieu dit « Fraise Haut », 15300 LAVEISSIERE, 5 participants avec trois éducateurs et 1 surveillant de nuit.
- 2 au 4 juin, week-end char à voile en Vendée, 5 participants, 1 éducateur, 1 moniteur éducateur et 1 surveillant de nuit.
- 17 au 24 juillet, transfert en Auvergne, 7 participants, 4 éducateurs et 1 surveillant de nuit.



*L'Adjoint d'animation et l'éducateur sportif interviennent de manière transversale sur les sites, sur des temps repérés.*



# LE SERVICE APMN

18 entrées

En 2017, le service a réalisé un excédent de 281 journées. Le service a été sollicité et a su répondre dans les délais (transformation des places) pour assurer l'accueil des jeunes atteignant ainsi sa capacité administrative qui est de 24 places.

Le poste de coordination permet une rigueur quant au suivi et la mise en œuvre des droits des usagers et de leurs familles, à travers le parcours du jeune (DIPC, contrat de séjour, avenant...).

En novembre 2017, un contrôle financier a eu lieu à la demande de la DGAS. Ceci a permis une compréhension du fonctionnement du service, de ses modalités d'accompagnement, et de les mettre en lien avec les budgets alloués.

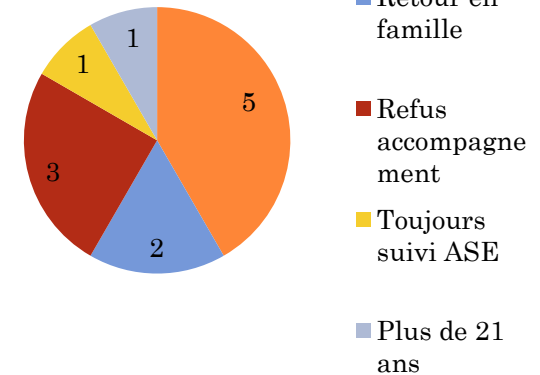
## ► Transformation des places

Depuis fin 2010, il y a une forte augmentation du nombre d'accueil de mineurs non accompagnés. Cette évolution n'a cessé de croître au fil des années, actuellement l'Aide Sociale à l'Enfance reçoit environ 40 mineurs non accompagnés par mois.

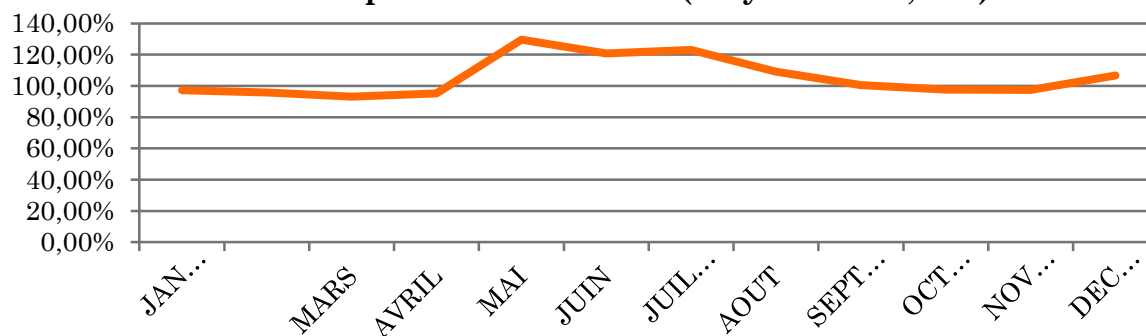
Le service APMN accueille des jeunes MNA depuis plusieurs années et a acquis un savoir faire dans l'accompagnement spécifique de ces jeunes. Fort de ce postulat la DGAS a demandé à l'ADSEA et plus particulièrement au service APMN de transformer 6 places dites « APMN », à moyen constant, pour accueillir des mineurs non accompagnés.

Le service APMN a accueilli 9 jeunes MNA entre mai et juin 2017 dans des appartements partagés (3 jeunes par appartements) à Châtelleraut. Après une réflexion menée en équipe, le choix a été fait de ne pas faire de distinction dans les modalités d'accompagnement proposées (référence unique, 1 rendez-vous hebdomadaire obligatoire). L'équipe a su adapté ses pratiques à l'accompagnement des jeunes en appartements partagés : régulation au sein des appartements, intervention de la maîtresse et maître de maison dans les actes de la vie quotidienne (atelier cuisine, démarches administratives : CMU, AME, entretien du logement...).

12 sorties



## Taux d'occupation APMN 2017 (moyenne 105,54%)

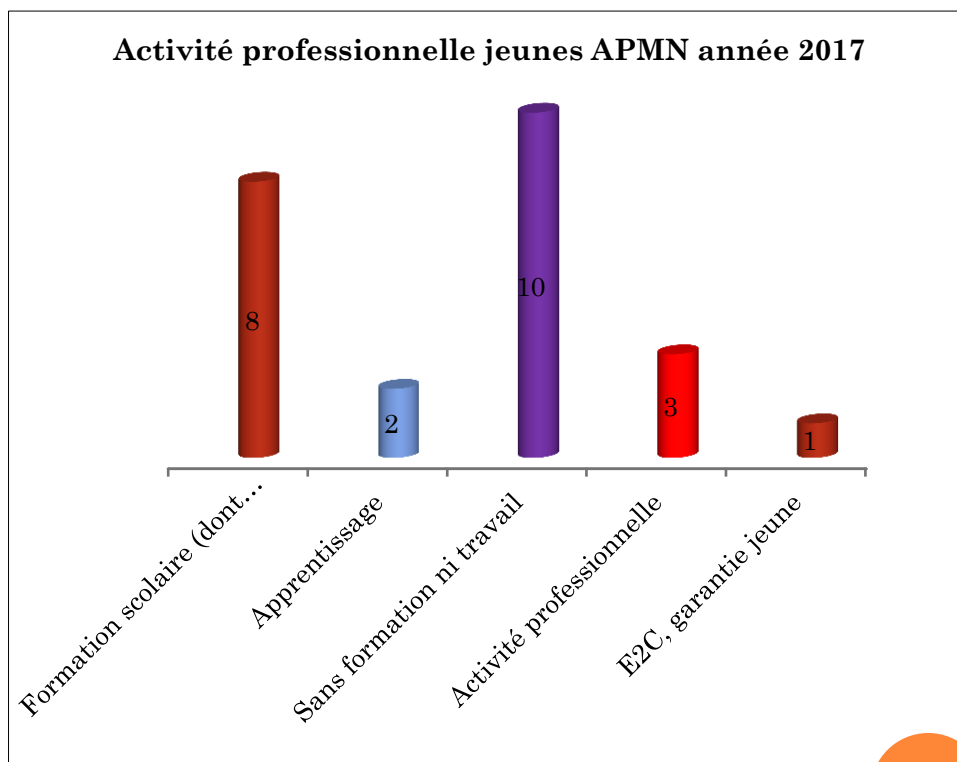


### ► Écriture du projet de service

Un projet de service est une carte d'identité. C'est ce qui différencie, individualise, spécifie les caractéristiques et les distinguent. L'association est venue se joindre au reste de l'équipe, à travers la présence du directeur générale, de l'administrateur référent, du directeur du pôle ainsi que la responsable qualité et développement, en apportant un regard de tiers, un regard critique, un questionnement méthodique et une demande d'adaptation (...). Cette présence à un moment fondateur que constitue l'écriture du premier projet de service APMN, depuis sa création, conformément à ce qui est attendu par le cadre réglementaire.

Nous avons puisé dans nos mémoires pour certains, élaborés ensemble ce que l'APMN propose et vers quoi il doit tendre au regard des évolutions et des mutations des politiques sociales. C'est en prenant appui sur la participation des anciens et des nouveaux membres de l'équipe que nous avons pu mettre en lumière ce que nous devons rendre lisible et visible.

### Activité professionnelle jeunes APMN année 2017



### ▶ **Écriture du règlement de fonctionnement**

L'écriture du règlement de fonctionnement s'est fait lors de plusieurs séances de travail, en présence de la responsable qualité de l'association. Ce travail a permis aux professionnels de répondre aux exigences de la Loi mais également de repenser, réadapter les règles du service. Elles garantissent le respect des droits des jeunes et constituent des exigences pour les professionnels. Le règlement de fonctionnement est à la fois un outil juridique mais également éducatif.

### ▶ **Évolutions des modalités de prises en charges**

Au cours de l'année 2017, le service a été sollicité par l'ASE pour l'admission d'un jeune, dont la prise en charge devait se faire à partir de la rue. Le service a fait le choix de répondre favorablement à cette demande et a donc su adapter, innover ses modalités d'accompagnement afin de pouvoir répondre au plus près aux besoins du jeune et de sa famille : rencontre avec le jeune dans la rue, mise à l'abri ponctuel, mise en place d'un travail de partenariat avec le relais Charbonnier (...). Après plusieurs mois, le service a pu créer un lien, une relation avec le jeune, qui aujourd'hui a intégré un logement d'accueil.

### ▶ **Mouvement du personnel**

En septembre, le maître de maison/homme d'entretien a quitté le service pour un poste d'éducateur technique (évolution) au SAMNA 86. Pour le poste laissé vacant, l'homme d'entretien qui était jusqu'alors en poste sur les FEM, a été recrutée sur ce poste.

### ▶ **Régulation**

Une régulation a été mise en place, réunissant l'équipe éducative, la psychologue et le chef de service depuis septembre 2017. Cet espace permet à chacun de pouvoir exprimer les difficultés liées entre autre à des changements qui ont impactés le service, au regard des exigences règlementaire et des contraintes budgétaires. Il permet par ailleurs de retrouver une cohérence d'équipe, une efficience dans l'accompagnement mené auprès des jeunes et de leurs familles.

### ▶ **Soutien de l'équipe**

L'**analyse de la pratique** est mise en place depuis septembre 2016, elle s'est poursuivie au cours de l'année 2017. De plus, le service bénéficie de séances de **supervision** depuis quelques années au regard de la spécificité des accompagnements.

# INTERVENTIONS PSYCHOLOGUE

- 126 **entretiens** avec les jeunes :
  - 25% sur Painlevé
  - 25% sur Mermoz
  - 33% sur L/R
  - 17% sur l'APMN
- Faits marquants : une augmentation des entretiens des jeunes de L/R et du service APMN.
- Un tiers des entretiens se fait hors établissement (dans un souci d'adaptation au support le plus pertinent pour le jeune ou pour s'adapter à l'emploi du temps des jeunes : repas, trajet en voiture...)
- **Réunions hebdomadaires**: éclairage sur les situations individuelles mais aussi dans la relation éducative et sur la vie de groupe.
- Une nette augmentation des réunions APMN.
- **Co-interventions** (avec éducateur référents) 25 dont la grande majorité au service APMN.
- **Analyse de la pratique** mensuelle.
- Une douzaine de rendez-vous d'**admissions**.
- **Réunions de fonctionnement**: faire lien entre la nécessité du fonctionnement collectif et individuel et le fonctionnement du groupe concerné.
- Rendez vous **partenaires** : une vingtaine (CEFORD, pédopsychiatrie, synthèse ASE, UEMO...)
- **Relectures des rapports éducatifs** de chaque service.
- **Temps de réflexion et d'élaboration** avec les éducateurs référents de chaque structure, pouvoir analyser des éléments de la relation éducative, de la posture dans le groupe, des liens avec la famille du jeune....
- **Repas** chaque semaine sur un des foyers afin de partager un peu de quotidien avec les jeunes, dédramatiser le rapport à la psychologue, créer du lien avec les jeunes dans l'idée de rendre les rencontres possible. Avoir un aperçu de la dynamique de groupe.

# PERSPECTIVES 2018



Le pôle Enfance ADSEA 86 doit continuer à s'adapter et être force de proposition dans le cadre de sa mission. Il est fondamental à partir de constats internes (évaluation interne) et des attentes exprimées par les autorités compétentes et dans le cadre de l'évaluation externe, de poursuivre le travail engagé aux Foyers Educatifs Mixtes de Châtelleraut.

Nous évoquerons ainsi :

- des pistes de locaux pour les bureaux administratifs qui pourraient mettre en commun les services administratifs du SISA, du pôle mobilité et des FEM ;
- la mise en place effective en 2018 d'un comité de pilotage « qualité » (relié à l'évaluation externe), soutenu par la référente qualité de l'association ;
- la politique partenariale de l'Etablissement sur son environnement, en recherchant de nouveaux conventionnements et en développant son réseau (participation aux nombreux groupes de travail ou instances du territoire tels que le PEL, le PTSM...).

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**